

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
02/9/36
DOSSIER N°5541**

**AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE
"DITES ...23!"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
en l'absence de Laurence Chevreux

**OBJET : AIDES INDIVIDUELLES RELATIVES AU PLAN SANTE
"DITES ...23!"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan*

d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
 VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans le règlement départemental des aides et modifiant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé,
 VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2021-12/3/27 du 17/12/2021 et CD 12/3/25 du 16/12/2022 actualisant le dispositif du Plan santé « Dites...23 ! »,
 VU la demande de Monsieur le Maire de la commune de Bonnat du 28/11/2022,
 VU le budget de l'exercice,
 VU le rapport CP2023-02/9/36 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide :

- d'accorder la bourse départementale et les aides liées aux stages aux bénéficiaires cités ci-dessous, dans le cadre du Plan Santé « Dites...23 ! » :

BENEFICIAIRE	TYPE D'AIDE ACCORDEE bourse départementale / aide aux frais de stages	AIDE ACCORDEE
B. G.	Etudes de médecine aide aux stages	500 €/mois pendant 6 mois
G. E.	Etudes de médecine aide aux stages	500 €/mois pendant 6 mois
E. I.	Etudes de médecine aide aux stages	500 €/mois pendant 6 mois
V. A.	Etudes de médecine aide aux stages	500 €/mois pendant 6 mois
L. R.	Etudes de médecine aide aux stages	500 €/mois pendant 6 mois
M. D.	Etudes de médecine aide aux stages	500 €/mois pendant 6 mois
P. C.	Etudes de médecine bourse départementale	600 €/mois pendant 36 mois
T.F.	Etudes de médecine aide aux stages (déplacement)	300 €/mois pendant 6 mois
Z. S.	Etudes d'orthophonie aide aux stages	500 €/mois pendant 1 mois
H. C.	Etudes d'orthophonie aide aux stages	500 €/mois pendant 1 mois

Liste des bénéficiaires est jointe en annexe à la présente délibération.

- d'accorder la subvention d'investissement immobilier de 50 000 euros à la commune de Bonnat relative à la création du Pôle santé ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le contrat d'engagement relatif à la bourse départementale et les conventions relatives liées aux frais de stages ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'attribution de subvention accordée à la commune de Bonnat relatif à la création du Pôle santé ci-annexée ;

- **Dit** que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au chapitre 65, article

65131, fonction 418 (fonctionnement) et au chapitre 204, ~~article 20421, fonction 418~~
(investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET